



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3864

Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3864 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS CADRES ET D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. Ce service en faveur des familles lyonnaises présente un intérêt communal et participe ainsi à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Ces associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée de 3 ans :

- La **convention cadre** qui, dans le cadre d'un subventionnement annuel dépassant 23 000 €, définit les obligations respectives de la ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté.

- La **convention d'occupation temporaire** précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux.

- Le **contrat de sous mise à disposition** précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Les conventions suivantes arrivant à échéance et les activités des associations présentant toujours un intérêt communal, il convient d'approuver de nouvelles conventions.

Par ailleurs, des travaux de rénovation faisant suite à un problème récurrent d'infiltration vont être réalisés dans les locaux mis à disposition de l'association « Les P'tits Thou » installée 6-8 grande rue des Feuillants à Lyon 1^{er}. Pour permettre la poursuite de l'activité, l'établissement sera relocalisé de du 23 juillet au 31 décembre 2018 dans les locaux situés 14 rue de la Vieille à Lyon 1^{er}.

D'autre part, l'équipement « Farandole » sera également relocalisé dans un nouvel équipement situé 12 rue du Jardin des Plantes à Lyon 1^{er} à compter de la remise des clés prévu en avril 2018.

Des conventions seront donc conclues avec les gestionnaires associatifs dans le cadre de ces relocalisations.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention : 1- Convention cadre 2- Convention Occupation temporaire 3- contrat de sous mise à disposition	Valeur locative actualisée	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1^{ère} et 2^{ème} tranche	
				2017 Délibérations en Conseil Municipal N°2016/2589 du 16/12/2016 et N°2017/3228 du 25/09/2017	2018 Délibérations en Conseil Municipal N°2017/3473 du 18/12/2017
1^{er} arrondissement					
Les Familles du Quartier Saint Vincent	Les Augustins	cadre + occupation temporaire	13 330 €	67 200 €	64 000 €
				16 800 €	
Les Familles du Quartier Saint Vincent	Farandole	cadre + occupation temporaire rue Jardin des plantes	43 725 €	129 200 €	136 000 €
		cadre + contrat de sous mise à disposition rue de la Vieille	15 351 €	32 300 €	
Association crèche Saint Bernard	Saint Bernard Vaucanson	cadre + occupation temporaire	52 650 €	201 600 €	204 000 €
				50 400 €	
Les Petits Thou	Les Petits Thou rue Feuillant	cadre + occupation temporaire	58 450 €	138 880 €	136 720 €
				34 720 €	
Les Petits Thou	Les Petits Thou (relocalisation rue de la Vieille)	occupation temporaire des locaux 14 rue de la Vieille du 23 juillet au 31 décembre 2018	15 351 €		

MPE Les Petits Soyeux	Ram Les Petits Soyeux	contrat de sous mise à disposition Local rue Pouteau	22 639 €	66 400 €	66 640 €
				16 600 €	
2^e arrondissement					
Eveil Mâtins	Bulle d'Eveil	cadre + occupation temporaire	14 620 €	64 000 €	64 800 €
				16 000 €	
3^e arrondissement					
La Friponnerie	Au Diapason	cadre + occupation temporaire	55 850 €	111 200 €	116 000 €
				27 800 €	
Les Montchatons	Montchat Bada	cadre + occupation temporaire	110 360 €	178 400 €	180 800 €
				44 600 €	
Croix-Rouge Française	Oursons et Compagnie	cadre + occupation temporaire	54 145 €	236 000 €	228 000 €
				59 000 €	
4^e arrondissement					
Mutuelle Petite Enfance Chazière	Le Jardin des Gônes RAM	cadre + occupation temporaire	14 355 €	63 200 €	64 000 €
				17 300 €	
5^e arrondissement					
AGDS	Le Jardin d'Enfants du 5^e	cadre + occupation temporaire	43 783 €	40 800 €	41 600 €
				10 200 €	
AGDS	Allix	avenant à la convention d'occupation temporaire	43 783 €	211 200 €	204 000 €
				44 800 €	
6^e arrondissement					
Mutuelle Petite Enfance Les Pitchounes du 6^e	Les Pitchounes du 6^e RAM	cadre + occupation temporaire	14 400 €	43 200 €	44 000 €

7 ^e arrondissement					
Les P'tits de la Guil'	Les P'tits de la Guil'	cadre		24 000 €	24 000 €
La Croix Rouge Française	Les P'tits Pas	cadre + occupation temporaire (x2)	Locaux : 56 650 € Garage : 1 100 €	204 000 € 51 000 €	205 600 €
Une Souris Verte	Réseau Différence et Petite Enfance et Centre de Ressources	Cadre		32 160 € et 18 560 € 8 040 € et 4 640 €	Réseau : 32 160 € Centre : 18 560 €
8 ^e arrondissement					
Les Léonceaux	Les Léonceaux	cadre		181 680 € 45 420 €	184 000 €
Pierre et le Loup	Pierre et le Loup	cadre		104 000 € 26 000 €	105 600 €
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Les Alouettes RAM	cadre + occupation temporaire	14 400 €	40 800 € 11 200 €	36 800 €
P'tits Gônes du 8 ^e	Les P'tits Gônes du 8 ^e (Halte-garderie + crèche familiale)	cadre + sous mise à disposition	3 906 €	HG : 10 000 € CF : 332 000 € HG : 0 € CF : 41 500€	HG : 72 000 € CF : 276 000 €
9 ^e arrondissement					
Mutuelle Petite Enfance Baby Duch	Baby Duch RAM	cadre + occupation temporaire	23 175 €	56 000 € 14 000 €	56 800 €
Mutuelle Petite Enfance Loup 9	Baby 9 RAM	cadre + sous mise à disposition	8 152 €	44 000 € 16 000 €	44 400 €
Mutuelle Petite Enfance Loup 9	Baby Loup RAM	cadre + sous mise à disposition	25 513 €	38 400 € 9 600 €	38 400 €
Association Régionale Rhône Alpes des Infirmes Moteurs Cérébraux (ARIMC)	Le Jardin des Enfants	cadre		150 400 € 47 600 €	151 200 €

Vu lesdites conventions ;

Vu lesdits contrats ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Les conventions cadres, d'occupation temporaire, l'avenant et les contrats de sous mise à disposition susvisés, établis entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance sont approuvés.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD